



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 2 novembre 2011

Présents: M. Thomas BLÄSI (UDC), M. Luc BROCH (S), Mme Natacha BUFFET (LR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Michel CHEVROLET (DC), Mme Sophie COURVOISIER (LR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Yves DE MATTEIS (Ve), M. Guy DOSSAN (LR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Jean-Paul GUIGAN (LR), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), M. Stefan KRISTENSEN (S), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Silvia MACHADO (S), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), M. Jean-Charles RIELLE (S), M. Pascal RUBELI (UDC), Mme Alexandra RYS (DC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Alexandre WISARD (Ve).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
²⁾ extraordinaire

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 10 novembre 2011

Objet: PR-743 III

Bouclement de huit crédits d'études, non suivis de réalisation, non utilisés ou abandonnés, sans demande de crédit complémentaire:

- 100 000 francs pour l'étude d'aménagement du domaine public de la place des Nations (PR-279);
- 40 000 francs pour l'étude de la signalisation des institutions (PR-138);
- 140 000 francs pour l'étude d'un chemin pédestre et d'une piste cyclable aux Vernets (PR-138);
- 80 000 francs pour l'étude de modération du trafic au quartier des Philosophes (PR-138 et PR-226);
- 60 000 francs pour l'étude d'aménagement des rues Sillem, Grenade, Clos et Avenir (PR-138);
- 286 868 francs pour l'étude de reconstruction des places Pré-l'Evêque/Jargonnant (PR-138);
- 324 634 francs pour l'étude de l'aménagement de la cour publique Montbrillant/Gares (PR-138);
- 300 000 francs pour l'étude d'un parking à Saint-Gervais (PR-31).

Date: 3 novembre 2011

Signature/s: Alexandra Rys, présidente

Julien Cart, secrétaire